

# Préavis concernant les élections à des fonctions judiciaires à l'intention du Grand Conseil

du 16.08.2023 – session 09.2023



Conseil de la magistrature CM  
Justizrat JR

---

## Table des matières

---

<b>Préambule</b>	<b>2</b>
1.1 Mises au concours des fonctions judiciaires du Conseil de la magistrature :	2
<b>1 Vice-président-e de la Commission d'expropriation (réf. 6622)</b>	<b>3</b>
1.1 Démissionnaire	3
1.2 Exigences, entrée en fonction, assermentation	3
1.3 Préavis favorable	3
<b>2 Assesseur-e-s suppléant-e-s (travailleurs) au Tribunal des prud'hommes du Lac (réf. 6640)</b>	<b>4</b>
2.1 Démissionnaire	4
2.2 Particularités	4
2.3 Exigences, entrée en fonction, assermentation	4
2.4 Préavis favorable	4
<b>3 Assesseur-e-s suppléant-e-s (locataires) au Tribunal des baux de la Singine et du Lac (réf. 6633)</b>	<b>5</b>
3.1 Démissionnaire	5
3.2 Particularités	5
3.3 Exigences, entrée en fonction, assermentation	5
3.4 Préavis favorable	5
<b>Récapitulatif des candidatures préavisées favorablement</b>	<b>6</b>

---

# Préambule

---

## 1.1 Mises au concours des fonctions judiciaires du Conseil de la magistrature :

- > Vice-président-e de la Commission d'expropriation (référence 6622) (FO du 09.06.2023)
- > Assesseur-e-s suppléant-e-s (travailleurs) au Tribunal des prud'hommes du Lac (référence 6640) (FO du 09.06.2023)
- > Assesseur-e-s suppléant-e-s (locataires) au Tribunal des baux de la Singine et du Lac (référence 6633) (FO du 09.06.2023)

Le Conseil de la magistrature a examiné les candidatures en tenant compte des critères constitutionnels, à savoir la formation, l'expérience professionnelle et les qualités personnelles des candidats.

\*\*\*

---

# 1 Vice-président-e de la Commission d'expropriation (réf. 6622)

## 1.1 Démissionnaire

Monsieur Pierre-Henri Gapany, démission au 28.02.2023.

## 1.2 Exigences, entrée en fonction, assermentation

- > Le Conseil de la magistrature recherche un-e vice président-e, titulaire du brevet d'avocat-e, licence ou master en droit ou expérience dans l'ordre judiciaire avec une expérience en droit administratif fribourgeois, en particulier dans le domaine de la construction et de l'aménagement du territoire (planification). Une certaine disponibilité est nécessaire pour siéger et rédiger
- > Citoyenneté active sur le plan cantonal. Les personnes de nationalité étrangère doivent être titulaires d'un permis d'établissement et être domiciliées dans le canton depuis au moins cinq ans. Les personnes candidates ne doivent pas faire l'objet d'acte de défaut de biens, ne pas avoir été condamnées pénalement pour des faits incompatibles avec la fonction
- > Maîtrise de la langue française avec de bonnes connaissances de la langue allemande

Entrée en fonction : Dès élection par le GC ou à convenir

Assermentation : oui

*La Commission est actuellement composée de 6 femmes et 11 hommes.*

## 1.3 Préavis favorable

**Monsieur Antonin Charrière**, né en 1990, domicilié à Riaz :

- > Brevet d'avocat
- > Avocat associé 100%
- > Langue maternelle française, bonnes connaissances de l'allemand, connaissances scolaires/de base de l'anglais
- > Vice-syndic de la Commune de Riaz

*Ce candidat répond pleinement aux exigences du poste.*

---

## 2 Assesseur-e-s suppléant-e-s (travailleurs) au Tribunal des prud'hommes du Lac (réf. 6640)

### 2.1 Démissionnaire

Madame Anne-Marie Coopt, limite d'âge au 31.12.2023.

### 2.2 Particularités

Une personne bilingue (français-allemand) ou une personne francophone et une personne germanophone avec des connaissances de l'autre langue.

### 2.3 Exigences, entrée en fonction, assermentation

- > Etre membre d'une organisation de travailleurs (Art. 55 al. 2 LJ). Lettre de soutien ou de recommandation de l'organisation à produire
- > Domicile dans la circonscription judiciaire concernée (Lac) (art. 7 al. 2 LJ). Les candidat-e-s doivent jouir de suffisamment de disponibilité pour la fonction
- > Citoyenneté active sur le plan cantonal. Les personnes de nationalité étrangère doivent être titulaires d'un permis d'établissement et être domiciliées dans le canton depuis au moins cinq ans. Les personnes candidates ne doivent pas faire l'objet d'acte de défaut de biens, ne pas avoir été condamnées pénalement pour des faits incompatibles avec la fonction
- > La mise au concours s'adresse à une personne bilingue (français-allemand) ou à une personne francophone ainsi qu'à une personne germanophone avec des connaissances de l'autre langue

Entrée en fonction : 01.01.2024 ou à convenir

Assermentation : oui

*Les assesseur-e-s actuels du Tribunal des prud'hommes du Lac comptent 2 femmes et 4 hommes.*

### 2.4 Préavis favorable

**Monsieur Josef Haag**, né en 1957, domicilié à Morat :

- > Licence en droit
- > Retraité, auparavant Conservateur du Registre foncier du Lac
- > Langue maternelle allemande, très bonnes connaissances du français
- > Le candidat est recommandé par l'Union syndicale fribourgeoise

*Ce candidat répond pleinement aux exigences du poste. Il pourra siéger dans les deux langues.*

---

## 3 Assesseur-e-s suppléant-e-s (locataires) au Tribunal des baux de la Singine et du Lac (réf. 6633)

### 3.1 Démissionnaire

Monsieur Ivo Hubmann, limite d'âge au 31.12.2023.

### 3.2 Particularités

Une personne bilingue (français-allemand) ou une personne francophone et une personne germanophone avec des connaissances de l'autre langue.

### 3.3 Exigences, entrée en fonction, assermentation

- > Etre membre d'une organisation assurant la défense des locataires (Art. 57). Lettre de soutien ou de recommandation de l'organisation à produire
- > Domicile dans une des circonscriptions judiciaires concernées (Singine/Lac) (art. 7 al. 2 LJ). Les candidat-e-s doivent jouir de suffisamment de disponibilité pour la fonction
- > Citoyenneté active sur le plan cantonal. Les personnes de nationalité étrangère doivent être titulaires d'un permis d'établissement et être domiciliées dans le canton depuis au moins cinq ans. Les personnes candidates ne doivent pas faire l'objet d'acte de défaut de biens, ne pas avoir été condamnées pénalement pour des faits incompatibles avec la fonction
- > La mise au concours s'adresse à une personne bilingue (français-allemand) ou à une personne francophone ainsi qu'à une personne germanophone avec des connaissances de l'autre langue

Entrée en fonction : 01.01.2024 ou à convenir

Assermentation : oui

*Les assesseur-e-s actuels du Tribunal des baux de la Singine et du Lac comptent 4 femmes et 2 hommes.*

### 3.4 Préavis favorable

**Monsieur Mischa Poffet**, né en 1993, domicilié à Guin :

- > Brevet d'avocat ; doctorat en cours
- > Greffier 60% au Tribunal fédéral (Première Cour de droit public)
- > Conseiller juridique auprès du « Mieterinnen- und Mieterverband Deutschfreiburg »
- > Bilingue allemand-français, très bonnes connaissances de l'anglais
- > Le candidat est recommandé par « Mieterinnen- und Mieterverband Deutschfreiburg »

*Ce candidat répond pleinement aux exigences du poste. Il pourra siéger dans les deux langues.*

---

## Récapitulatif des candidatures préavisées favorablement

---

### Commission d'expropriation

Vice-président-e

Antonin Charrière

### Tribunal des prud'hommes du Lac

Assesseur-e suppléant-e  
(travailleurs)

Josef Haag

### Tribunal des baux de la Singine et du Lac

Assesseur-e suppléant-e  
(locataires)

Mischa Poffet

Au nom du Conseil de la magistrature

Johannes Frölicher  
Président